



LES DIFFICULTÉS DES HABITANTS DE GRÉSY-SUR-AIX POUR EFFECTUER LES TRAVAUX AGRICOLES

SÉANCE DU 13 AOÛT 1916

L'an mille neuf cent seize le treize août à dix heures du matin, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Charat maire

Présents : MM. Charat, Clochet F., Odelin, Pillet, Vachez et Choulet, Clochet J.P.

Absents : M. Ponçon, Morens, Girard et Besson, mobilisés et Rivollier excusé.

M. Odelin est élu secrétaire.

M. le Président expose qu'à la fin Juin, il a fait une demande à M. le président de la commission mixte agricole de Chambéry tendant à obtenir de l'autorité militaire un sursis en faveur de M. Movel Jean Louis, de la classe 1894, du régiment d'artillerie, 102e batterie, n°matricule 9428, à l'arsenal de Grenoble, entrepreneur de battage et qui a seul assuré le battage en 1914 et 1915 à la satisfaction complète de tous les propriétaires. Cet entrepreneur a une bonne batteuse avec locomobile à vapeur et a sa provision de charbon et d'huile pour toute la campagne. Il n'a reçu aucune réponse à cette demande, ni à celle qui a été faite le 30 juillet à M. le gouverneur militaire de Lyon pour savoir quelle suite il pensait lui donner. Or la moisson est achevée dans la commune depuis une quinzaine de jours et depuis cette époque le battage du blé devrait être commencé. La plupart des ménages, pour ne pas dire tous, sont sans blé. Et il est matériellement impossible faute de bras que le battage puisse se faire au fléau et il n'existe aucune batteuse à traction animale dans la commune. Il invite le Conseil à délibérer sur les moyens d'assurer le battage dans la commune pour donner satisfaction aux justes réclamations que la population a déjà adressé à la municipalité.

Le conseil,

considérant qu'il faut assurer le battage du blé dans la commune le plus tôt possible pour le ravitaillement de la population et pour assurer les semailles prochaines.

Considérant qu'il ne peut être effectué ni au fléau ni avec des batteuses à traction animale.

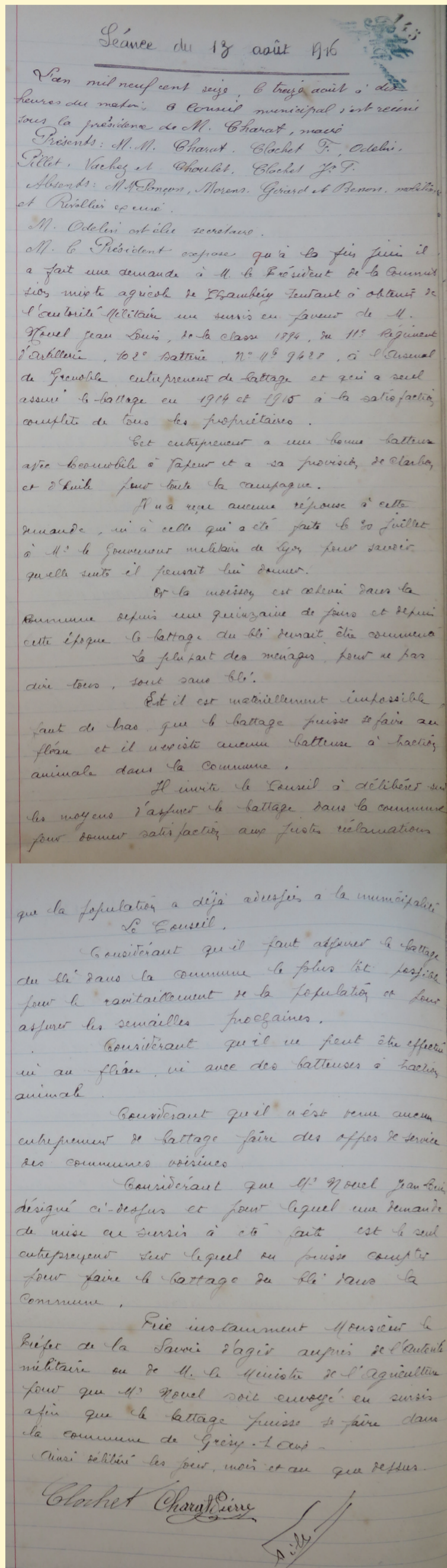
Considérant qu'il n'est venu aucun entrepreneur de battage faire des offres de service des communes voisines.

Considérant que M. Movel Jean Louis désigné ci-dessus et pour lequel une demande de sursis a été faite est le seul entrepreneur sur lequel on puisse compter pour faire le battage du blé dans la commune,

prie instamment Monsieur le Préfet de la Savoie d'agir auprès de l'autorité militaire ou de M. le Ministre de l'Agriculture pour que M. Novel soit envoyé en sursis afin que le battage puisse se faire dans la commune de Grésy-sur-Aix.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus

CLOCHET CHARAT PILLET



LES HABITANTS DE GRÉSY-SUR-AIX SOUTIENNENT LA POPULATION SERBE VICTIME DE LA GUERRE



Lors de la guerre de 14-18, la Serbie est l'alliée de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie. Elle est aussi une ennemie jurée de l'Autriche-Hongrie car celle-ci est en effet accusée d'avoir organisé l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône d'Autriche-Hongrie. Cet événement qui s'était déroulé le 28 juin 1914, avait déclenché le conflit.

Les forces d'invasion d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne s'enfoncent au cours de l'année 1915 en Serbie, et occupent la capitale Belgrade. Un des affrontements majeurs de la campagne se déroule au Kosovo et l'armée serbe, sous-équipée, parvient à maintenir sa position. Des milliers de Serbes meurent alors de froid et de faim durant l'hiver 1915-1916.

Recueillis par les Alliés, les Serbes, contrairement aux Monténégrins, poursuivent le combat contre les puissances centrales. Les soldats sont rééquipés à neuf, au moyen d'effets et de matériel militaires français, tandis qu'une mission militaire française s'attelle à l'entraînement des hommes. Rapidement, six divisions sont remises sur pieds, permettant la constitution de trois armées, homogènes et bien entraînées. Les troupes serbes sont déployées dans le Sud du pays, tandis que le Nord et la Macédoine sont occupés par la double monarchie ou annexés de fait à la Bulgarie.

Au terme de deux années d'une guerre d'usure, les Serbes, appuyés par les Alliés, reconquièrent leur royaume en quelques semaines à l'automne 1918.

SÉANCE DU 25 JUIN 1916

L'an mille neuf cent seize, le vingt cinq juin à dix heure du matin, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Charat maire.

Présents : MM. Charat ,Odelin ,Vachy ,Choulet ,Rivallies.

Secrétaire : Vachy.

Absents : MM. Ponçon, Marens, Gérard et Besson, Pillet , Clochet J.P et Clochet P. excusés.

M. le Président expose qu'une journée Serbe est organisée par le Comité du secours national et lit à l'assemblée la lettre de M. le Secrétaire du dit comité.

Et invite le Conseil à prendre part à cette journée .Le Conseil pour le motif indiqué dans la lettre de M. le Secrétaire du Comité du secours national vote une somme de cinquante francs en faveur des infortunés et vaillants Serbes.

Ainsi délibérés les jour, mois et an que dessus

